

Province de Québec  
MRC du Fjord-du-Saguenay  
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

## PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du **22 avril 2021 à 17 h 09**, par vidéoconférence, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	siège 1
M.	Dany Gauthier, conseiller	siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	siège 3
M <sup>me</sup>	Eve Larouche, conseillère	siège 4
M.	Michel Perreault, CPA, CMA, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.	

Absence motivée : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré, conseillère siège 6

À 17 h 09, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

### **ORDRE DU JOUR**

1. AVIS DE CONVOCATION;
2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 383.21 : ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES ET SES ÉQUIPEMENTS;
4. ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE MOTION CANADA POUR L'ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE FILTRATION DE 25 MICRONS POUR LA STATION DE POMPAGE D'EAU POTABLE (ACHAT DE GRÉ À GRÉ);
5. ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE VEOLIA WATER TECHNOLOGIE CANADA INC. POUR L'ACQUISITION D'UN TURBIDIMÈTRE ET ENSEMBLE D'ENTRETIEN POUR LA STATION DE POMPAGE D'EAU POTABLE (ACHAT DE GRÉ À GRÉ);
6. LEVÉE DE LA SÉANCE.

#### **1. AVIS DE CONVOCATION**

Considérant l'article 156 du code municipal, les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget présents à l'exception de M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré, conseillère siège no. 6 par vidéoconférence le 22 janvier 2021 à 17h09, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de

la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Avis de convocation;
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour;
3. Adoption du règlement d'emprunt no. 383.21 : Acquisition d'un camion 10 roues et ses équipements;
4. Acceptation de la proposition de Motion Canada pour l'acquisition d'un système de filtration de 25 microns pour la station de pompage d'eau potable (achat de gré à gré);
5. Acceptation de la proposition de Veolia Water Technologie Canada Inc. pour l'acquisition d'un turbidimètre et ensemble d'entretien pour la station de pompage d'eau potable (achat de gré à gré);
6. Levée de la séance.

**2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**RÉSOLUTION NO 180.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M.; Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance.

**3. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 383.21 :**  
**ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES ET SES ÉQUIPEMENTS**  
**RÉSOLUTION NO 181.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉE PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le règlement d'emprunt numéro 383.21, intitulé : Acquisition d'un camion 10 roues et ses équipements et décrétant une dépense au montant de 273 000\$ et dont le financement s'établit comme suit, à savoir :

Emprunt à long terme :	148 000\$
Appropriation au surplus accumulé non-affecté :	125 000\$

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise M. le Maire Bernard St-Gelais et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer ledit règlement séance tenante.

**4. ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE MOTION CANADA**  
**POUR L'ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE FILTRATION DE 25**  
**MICRONS POUR LA STATION DE POMPAGE D'EAU POTABLE**  
**(ACHAT DE GRÉ À GRÉ)**

**RÉSOLUTION NO 182.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche;  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de Motion Canada, 1010 De la Rupert, Chicoutimi G7K 1E1 pour l'acquisition d'un système de filtration de 25 microns pour la station de pompage d'eau potable, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée le 9 avril 2021.
- QUE la proposition au prix de 27 676.61\$ plus taxes applicables soit acceptée.
- QUE les frais de transport au coût de 250.00\$ plus taxes applicables soit acceptée.
- QUE ledit investissement vise à améliorer la qualité de l'eau potable aux citoyens et s'inscrit dans le cadre du programme de subvention TECQ 2019/2023.
- QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder à l'achat de cet équipement et à signer tout document relatif au dossier.

**5. ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE VEOLIA WATER TECHNOLOGIE CANADA INC. POUR L'ACQUISITION D'UN TURBIDIMÈTRE ET ENSEMBLE D'ENTRETIEN POUR LA STATION DE POMPAGE D'EAU POTABLE (ACHAT DE GRÉ À GRÉ)**  
**RÉSOLUTION NO 183.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;  
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de Veolia Water Technologie Canada Inc. du Motion Canada, 4105 Sartelon, Saint-Laurent, Québec, H2S 2B3, pour l'acquisition d'un turbidimètre et ensemble d'entretien pour la station de pompage d'eau potable, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée le 2 avril 2021.
- QUE la proposition au prix de 7 317.00\$ plus taxes applicables soit acceptée.
- QUE ledit investissement vise à améliorer la qualité de l'eau potable aux citoyens et s'inscrit dans le cadre du programme de subvention TECQ 2019/2023.
- QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder à l'achat de cet équipement et à signer tout document relatif au dossier.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la séance soit levée à 17 h 25.

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier par  
intérim

\*\*\*\*\*